

2^e RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2014, MACS s'est engagé dans une démarche de transition énergétique, pour devenir à l'horizon 2050 un territoire à énergie positive (TEPos). Cette démarche s'appuie sur la concertation et la participation de 182 acteurs du territoire : élus, entreprises, associations et institutions. Le top départ a été donné le 14 octobre 2014 lors du 1^{er} rendez-vous de la transition énergétique. Les acteurs sont de nouveau réunis, ce jeudi 15 octobre 2015, pour partager le projet de feuille de route établie grâce au travail de chacun lors de différents ateliers. La feuille de route sera ensuite actée lors du prochain conseil communautaire.

Une feuille de route précise

Pour atteindre l'objectif de territoire à énergie positive, MACS propose une feuille de route pour 2020 qui combine des actions en matière d'efficacité énergétique, de sobriété énergétique, de production d'énergie renouvelable et d'optimisation des ressources locales.

Énergies positives : un plan d'actions

17 actions sont proposées sur le projet de feuille de route, en voici quelques exemples :

- **Rénovation énergétique de l'habitat**, cette mesure a pour objectif de réduire la consommation d'énergie au sein des logements au travers d'un accompagnement des particuliers et des professionnels du bâtiment ;
- **Exemplarité énergétique des bâtiments publics**, cette action se traduit par la mise en place d'un fond de concours par MACS à destination des communes pour soutenir la rénovation des bâtiments publics qui représentent 75 % des consommations énergétiques d'une commune ;
- **Économie circulaire**, la communauté de communes souhaite sensibiliser et accompagner les entrepreneurs à ce nouveau mode de production qui a pour objectif d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et de diminuer l'impact sur l'environnement ;
- **Mobilité alternative**, la communauté de communes propose de poursuivre le développement des modes de transport moins énergivores (vélo, covoiturage, bornes pour véhicules électriques...) ;
- **Production locale et partagée d'énergie**, MACS souhaite favoriser la production locale d'énergie, en partenariat avec des entreprises spécialisée et en s'appuyant sur le financement participatif.

TEPos, 3 enjeux :

- préserver l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique.
- maintenir la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages
- assurer la création d'emplois non-délocalisables dans le domaine de la rénovation énergétique et de l'énergie renouvelable

TEPCV

Le 8 juillet dernier, Éric Kerrouche a signé la convention **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** avec Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

En tant que lauréate, MACS recevra une **subvention a minima de 500 000 €** qui lui permettra d'optimiser le financement de ses prochaines actions.

La priorité est donnée à la réduction des dépenses énergétiques du territoire (en premier lieu les bâtiments publics) et au développement de la production locale d'énergies renouvelables.

Deux orientations qui vont favoriser la création d'emplois non délocalisables.



CONTACT PRESSE

Marion Parailous 06 37 32 94 47